

CAHUZAC SUR VERE

VIDE GRENIER

DIMANCHE 12 JUILLET 2026

ORGANISE PAR LE COMITE D'ANIMATION CAHUZACOIS

(C.A.C).

Prix emplacement:
3€ / Mètre

Pour tout renseignement :

07-80-18-91-03

07-80-18-91-04

*Bulletin d'inscription au verso à retourner avant le 08 juillet
2026 accompagné du règlement.*

Bulletin d'inscription

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Mètres linéaires : 3€ le mètre.

.....x 3€ =€

Je soussigne(é).....demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposants pour la journée du **dimanche 12 juillet 2026**. Reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription la photocopie recto verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation à l'ordre du C.A.C, avant le **8 juillet 2026 adresser à : C.A.C- MAIRIE- 81140 CAHUZAC /VERE.**

Fait àle.....signature :

REGLEMENT

Les exposants devront se présenter le dimanche 12 juillet 2026 entre 6H et 8H.

Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Il est interdit de modifier des emplacements seul l'organisateur sera habilité à le faire si nécessaire.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.

Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide grenier, à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus, à ne pas laisser de papier, de cartons ou divers déchets après son départ sur son emplacement.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.